

Antilopes Sahélo-Sahariennes

Statuts et Perspectives

Edité par
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
avec la collaboration de
SCF - SSIG



**Rapport sur l'état de conservation des
six Antilopes Sahélo-Sahariennes**

**Action Concertée CMS ASS
2006**



Convention sur les Espèces Migratrices



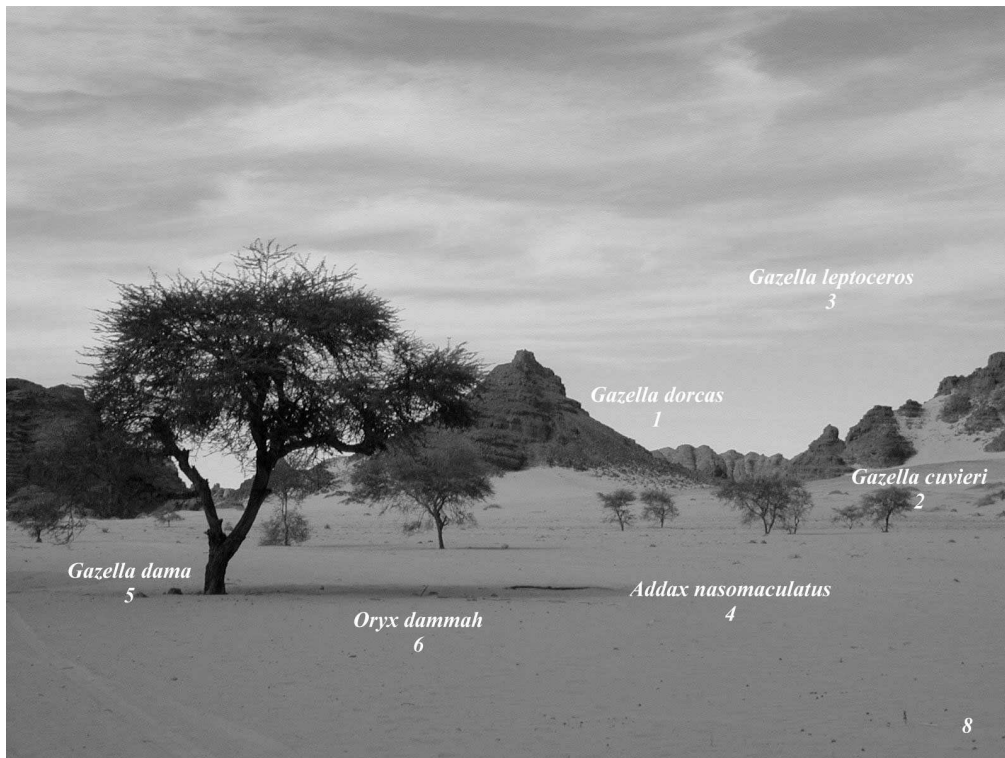
Citation recommandée:

Document complet : *Les Antilopes Sahélo-Sahariennes. Statut et Perspectives. Rapport sur l'état de conservation des six Antilopes Sahélo-Sahariennes*. Roseline C. Beudels-Jamar, Pierre Devillers, René-Marie Lafontaine, Jean Devillers-Terschuren, Marie-Odile Beudels, Ed. *Action Concertée CMS ASS. 2d édition*. CMS Technical Series Publication N° 11, 2005. UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Allemagne.

© UNEP/CMS, 2005 (les droits des contributions individuelles restent aux auteurs). La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou à d'autres fins non-commerciales est permise sans autorisation explicite du détenteur des droits, pourvu que la source soit citée et que le détenteur des droits reçoive une copie du matériel reproduit. La reproduction à des fins de revente ou d'autres fins commerciales est interdite sans permission préalable explicite du détenteur des droits.

Les vues exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou politiques de l'UNEP/CMS. Elles ne constituent pas non plus un document officiel. La désignation d'entités géographiques dans cette publication, et la présentation du matériel, n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'UNEP/CMS au sujet du statut légal de pays, territoires ou zones géographiques, ou de leurs autorités, ni au sujet de la délimitation des frontières et limites.

Des copies de cette publication sont disponibles auprès de l'UNEP/CMS Secretariat, United Nations Premises à Bonn.. Martin-Luther-King-Str. 8, D-53175 Bonn, Allemagne. Tél:(+49 228) 815 2401/02; Fax: (+49 228) 815 2449; E-mail: cms@int.de; Web: <http://www.cms.int/>
Une traduction anglaise est également disponible



© Niger. 1. John Newby (SCF); 2. Bou-Kornine - Tunisie. Roseline C. Beudels-Jamar(IRScNB); 3. Tunisie. Koen De Smet (Aminal); 4. Parc National de Souss-Massa. Fatima Oumzai (Service Forestier - Maroc); 5. Réserve de Faune du Ferlo Nord. Abdelkader Jebali (MNHN); 6. Parc National de Souss-Massa. Marie-Odile Beudels (IRScNB); 7 & 8. Gravure rupestre. Addax nasomaculatus - Tin Teggert et paysage du Parc National du Tassili N'Ajjer. Algérie. Marie-Odile Beudels (IRScNB). Couverture: composition M-O Beudels. IRScNB.





Avant-propos de M. Hama Arba Diallo, Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Consciente des défis qui se posent à la communauté internationale en matière de gestion des écosystèmes arides, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 2006 « Année Internationale des déserts et de la désertification ». Cette décision, souligne toute l'importance attachée par les Nations Unies à cette problématique et sa volonté de mettre exergue l'importance unique des écosystèmes fragiles que sont les déserts ainsi que le phénomène par lequel les terres arides et fragiles perdent de leur potentiel producteur de services et de bien-être pour l'humanité.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a tenu également à participer à cet effort par la sensibilisation à la régression alarmante des espèces migratrices et de leurs habitats, due à plusieurs facteurs à la fois anthropiques et naturels. En ce faisant, elle vise à améliorer le statut de ces espèces par la conservation et la promotion du développement durable dans les régions stratégiques où il apparaît encore possible de le faire.



M. Diallo

Secrétaire exécutif
UNCCD

Cette initiative de la CMS s'inscrit parfaitement dans le cadre de la lutte contre la désertification, et de ce fait répond pleinement aux objectifs fixés pour la commémoration de l'année internationale sur les déserts et la désertification. Elle témoigne également de la coopération étroite établie entre la CMS et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) dans le cadre du programme conjoint que les deux conventions des Nations Unies se sont engagées à mettre en oeuvre pour l'amélioration de la conservation de la biodiversité dans les zones arides, afin de participer aux objectifs de développement durable du millénaire.

La CMS, qui s'est fortement engagée dans la conservation de la biodiversité des zones arides depuis plus d'une décennie, participe ainsi à l'objectif de réduction de l'érosion de la diversité biologique (objectif 2010) et de la lutte contre la pauvreté (objectif 2015), tels qu'ils ont été adoptés en 2002 par le Sommet de Johannesburg sur le développement durable.

La présente publication, qui fait le point sur la situation des grands mammifères sahariens, ressources naturelle emblématique des grands espaces arides de l'Afrique, témoigne de cet engagement. Etablie par un éminent groupe d'experts, le rapport en question contribuera sans nul doute à faire mieux connaître l'importance et la situation vécue par les espèces emblématiques d'antilopes du Sahara et du Sahel de nos jours.

Il constitue également une base de travail scientifique permettant d'en améliorer la situation, tout en amenant les populations liées à la survie de ces valeurs écologiques à mieux appréhender la problématique de la désertification. La communauté des partenaires de la conservation et de la lutte contre la désertification, parmi les gouvernements et la société civile à l'échelle nationale, régionale et internationale, y trouvera une matière précieuse à utiliser pour la promotion de la sauvegarde de ce patrimoine unique des zones arides et des désertiques.

La CCD se fera un plaisir et un devoir d'assurer à cette publication une large distribution notamment auprès des décideurs mais aussi de la jeunesse des pays touchés par la désertification. La traduction de ce document dans les langues de la région sera également un atout important pour en améliorer la diffusion auprès des populations concernées.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hama Arba Diallo'.

Hama Arba Diallo,
Secrétaire Exécutif de la UNCCD



Les terres arides, bien que contenant relativement peu d'espèces, en abritent un certain nombre d'espèces hautement emblématiques et remarquablement adaptées. Particulièrement charismatiques sont les grands mammifères, souvent forcés d'entreprendre de vastes déplacements ou des migrations atypiques en raison du caractère hautement éphémère et largement dispersé des ressources dont ils dépendent.

En raison de la pression croissante sur la biodiversité de la région africaine du Sahara et du Sahel, les six espèces d'antilopes qui font l'objet de ce rapport sont maintenant probablement éteintes (*Oryx dammah*) ou sérieusement menacées (*Addax nasomaculatus*, *Gazella dama*, *Gazella leptoceros*, *Gazella cuvieri* et *Gazella dorcas*) par les activités humaines telles que le braconnage croissant incontrôlé et le surpâturage, toutes aggravées par des sécheresses successives au cours des années 1970 et 1980.



*Robert Hepworth,
Secrétaire Exécutif
CMS/PNUE Secretariat*

Depuis 1994, la CMS a conduit une action internationale majeure afin de réduire ces pertes et si possible d'y mettre un terme dans les 14 Etats de l'aire de répartition, à savoir : Algérie, Burkina Faso, Egypte, Ethiopie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad et Tunisie. En 1998, la CMS et tous les Etats de l'aire de répartition ont élaboré un plan d'action pour les antilopes sahélo-sahariennes, connu sous le nom de Plan d'action de Djerba. Sur la base de ce plan d'action, un projet de mise en œuvre régional de 4 ans a été co-financé par la France "Fonds Français pour l'Environnement Mondial" (FFEM) et la CMS (voir ci-dessous mise à jour sur le projet SSA CMS/FFEM). En novembre 2005, à l'occasion de la 8ème session de la Conférence des Parties, la CMS a annoncé la création d'un partenariat WSSD pour les antilopes sahélo-sahariennes comprenant la CMS, la Conservation des Parcs africains (AP) et le Fonds de conservation du Sahara (SCF). La CMS élabore maintenant des plans pour étendre officiellement le partenariat afin d'y inclure des Etats de l'aire de répartition, les principaux donateurs tels que le gouvernement français et autres participants clés dont la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), l'IRSNB et autres.

Dans cette publication, la CMS a concentré les travaux de tous ceux qui ont joué à ce jour un rôle clé dans le programme sahélo-saharien afin de présenter une image précise et détaillée de la taxonomie, de la biologie, de l'état de conservation, des menaces, de la législation, de la conservation et des activités de recherche concernant chacune des six espèces. L'image générale qui est présentée est un immense défi : des 55 populations de la région identifiées, 53 tombent probablement dans les catégories éteintes dans la nature, en danger, menacées ou vulnérables.

Le rapport identifie ce qui suit comme les principales menaces pour la conservation des antilopes du désert et de la biodiversité du désert dans la région : la chasse et le braconnage incontrôlés, rendus plus faciles par le nombre croissant de véhicules 4x4 et d'armes modernes ; la perte d'habitats critiques du fait de projets de développement mal planifiés tels que l'excavation de puits profonds dans l'habitat primitif du désert conduisant au surpâturage et à la destruction de pâtures fragiles ; l'expansion de l'agriculture et de l'élevage au cœur du désert ; la sécheresse prolongée conduisant à la désertification et les guerres civiles dans le Sahara au cours des deux dernières décennies. Il y a également lieu de mentionner le manque chronique de ressources pour la conservation en général et celle du désert ainsi que le manque d'intérêt inquiétant pour les terres arides de la part d'un certain nombre d'acteurs clés envers la conservation de la biodiversité, lesquels se sont de plus en plus focalisés sur des définitions particulières de la richesse d'espèces, telles que les "points chauds de la biodiversité", et ont tendance à exclure des régions comme le Sahara et le Sahel.

Pour lutter contre ces menaces, le rapport identifie des opportunités clés pour améliorer l'état de conservation des antilopes et autres ressources de la biodiversité, in situ et ex situ, comme le développement de réseaux efficaces de zones protégées, adaptés aux besoins spécifiques d'espèces extrêmement mobiles ; le contrôle efficace de la chasse et du braconnage ; la réintroduction de projets soigneusement planifiés ; la promotion des terres arides et le développement de projets de conservation basés sur leur copropriété avec les communautés locales.

Je voudrais également souligner le potentiel de l'écotourisme, exemplifié dans le récent rapport de la CMS sur le « Wildlife Watching » financé par TUI*. Dans le regard de ceux qui ont le privilège de les voir dans leur habitat traditionnel, les espèces d'antilopes du désert sont particulièrement attractives et vivent dans une région extrêmement appréciée des touristes pour sa beauté, sa culture, son histoire et son caractère sauvage.

Le Projet SSA CMS/FFEM et le partenariat WSSD associé sont déjà engagés dans une série d'activités d'aide en faveur des antilopes des pays suivants : Tunisie, Niger, Tchad, Sénégal, Mauritanie et Maroc. Ces travaux devraient couvrir la période 2003-2008. Les négociations avec des donateurs pour une extension importante du projet sont bien avancées.

La faune et la flore originelles des déserts contribuent significativement à combattre la désertification. Des espèces clé comme l'Addax et la Gazelle dama sont essentielles pour l'entretien de la biodiversité, les processus écologiques et la productivité dans les écosystèmes des déserts. Le rôle de la vie sauvage dans l'existence des habitants du désert peut être significatif s'il est géré convenablement. La combinaison de la protection, de la reproduction en captivité, de la réintroduction et de la création de moyens peut permettre aux populations de s'assumer et de prendre des initiatives pour protéger la vie sauvage et la considérer comme un atout important de leur avenir.



Robert Hepworth
Secrétaire exécutif
Convention du PNUE
sur les espèces migratrices

Les Antilopes Sahélo-Sahariennes

Status et Perspectives



Rapport sur l'état de conservation des six Antilopes Sahélo-Sahariennes

Oryx dammah

Addax nasomaculatus

Gazella dama

Gazella leptoceros

Gazella cuvieri

Gazella dorcas



Réalisé par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique



Avec la collaboration de :



2006



2d édition- révisée 2006

Remerciements :

Les premiers documents relatifs aux statuts des antilopes sahélo-sahariennes ont été préparés en 1998 par Roseline C. Beudels-Jamar, Pierre Devillers, Jean Devillers-Terschuren et René-Marie Lafontaine. Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. 1998.

Ces rapports ont été construits à partir des documents préparés pour la Convention sur les Espèces Migratrices par Pierre Pfeffer (1993b, 1995) et des documents de support du plan d'action sur les antilopes sahélo-sahariennes adopté par la 4e Conférence des Parties de la Convention, documents qui avaient été rédigés par Roseline C. Beudels, Martine Bigan, Pierre Devillers et Pierre Pfeffer (1994). Les informations qu'ils contiennent proviennent principalement des bilans globaux et plans d'action régionaux édités par Rod East (1988, 1990), et des travaux fondamentaux d'Hubert Gillet (1965, 1969) et de John E. Newby (1974, 1988, en particulier).

Ces rapports ont ensuite été mis à jour et complétés, en 2005, par Roseline C. Beudels-Jamar et René-Marie Lafontaine à partir des publications les plus récentes et des données récoltées lors des dernières missions sur le terrain.

SCF (Sahara Conservation Fund) et SSIG (Sahelo-Saharan Interest Group) ont participé à cette mise à jour, en particulier : John Newby, Tania Gilbert, François Larmaque, Heiner Engel, Tim Wachter, Fabrice Cuzin, Abdelkader Jebali, Mar Cano, Teresa Abigair et Koen De Smet. Maurice Ascani a participé à la relecture du rapport sur les statuts de *l'Addax nasomaculatus*, en particulier les données relatives au Niger. Les cartes de distribution ont été dessinées par Isabelle Bachy-IRScNB.

Marie-Odile Beudels (IRScNB) s'est chargée de la compilation, la composition, l'infographie et la finalisation du présent ouvrage.



L'Action Concertée CMS "Antilopes Sahélo-Sahariennes"

Le programme "Antilopes Sahélo-Sahariennes" (ASS) de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) a pour objet la réhabilitation de la faune de grands mammifères la plus menacée au monde, celle de l'espace Sahélo-Saharien, dans une perspective à la fois de conservation du patrimoine naturel mondial et de développement durable des régions concernées. Proposé par le Conseil Scientifique de la Convention, il a été adopté par la Conférence des Parties dès 1994, et est devenu un des principaux programmes parmi la dizaine de programmes gérés par la convention au titre d'Actions Concertées. Le Conseil Scientifique a constitué un groupe de travail international comprenant des représentants des pays de l'aire de distribution, d'autres experts nationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales, pour assurer le pilotage de cette Action.

Un plan d'action Antilopes Sahélo-Sahariennes a été adopté, dès 1998, d'une part par la Conférence des Parties de la CMS, d'autre part par l'ensemble des Etats de l'aire de répartition de ces espèces réunis à Djerba, en Tunisie. Ce Plan d'Action CMS vise quatre objectifs principaux : la mise en place des conditions institutionnelles, réglementaires et humaines permettant de préserver et de restaurer les éléments clés de la biodiversité Sahélo-Saharienne, en particulier les grands ongulés; la conservation des habitats naturels résiduels ou la réhabilitation des habitats potentiels dans les zones autrefois occupées par ces grands ongulés ; la collaboration directe des communautés locales à l'ensemble des activités du projet et à ses retombées ; la sensibilisation de ces communautés aux intérêts de la conservation et de la réhabilitation de la faune sauvage en tant que facteur de développement, la mise en place des bases qui permettront le développement d'un écotourisme orienté sur les écosystèmes Sahélo-Sahariens et les espèces qui y sont liées et, à terme, la gestion et l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles reconstituées.

Le projet CMS/FFEM « Antilopes Sahélo-Sahariennes »

Pour initier la mise en œuvre de ce Plan d'Action, un projet régional ASS CMS/FFEM, co-financé par le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) et la CMS, a été lancé et porte sur la période 2003-2008. Le projet ASS CMS/FFEM est axé plus spécifiquement sur la confirmation de la présence et la précision du statut des différentes espèces d'ongulés Sahélo-Sahariens dans leurs zones de refuge potentielles, le suivi des populations identifiées, l'identification de zones d'habitats favorables, la mise en place d'un réseau de zones protégées gérées en fonction des objectifs de conservation et de réhabilitation de la grande faune saharienne, la réintroduction et/ou le renforcement des populations d'ongulés à partir de stocks captifs déjà existants (Tunisie) ou à constituer à partir des stocks existants dans les institutions zoologiques occidentales, l'initialisation du développement de l'écotourisme avec pour objectif l'intégration des aires protégées et de la faune sauvage dans les circuits touristiques déjà existants notamment en Tunisie et au Niger, et enfin l'appui et l'organisation des communautés locales pour faciliter leur implication effective dans la surveillance, la gestion et la valorisation des AP.

Le projet ASS CMS/FFEM se concentre sur sept des quatorze pays de l'aire de distribution des espèces concernées par l'Action Concertée : Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie. Les activités menées dans le cadre de ce projet portent plus particulièrement sur la Tunisie et le Niger, avec un appui complémentaire particulier au Tchad, qui est, avec le Niger, un des pays clés où les populations rélictuelles d'ongulés Sahélo-Sahariens sont encore les plus importantes. Le projet mène, en outre, des activités d'inventaires et de renforcement des compétences nationales en matière de techniques d'inventaire, de suivi des populations naturelles ou réintroduites, de capture, transport, d'élevage et de réintroduction des ongulés sahariens, de développement de plans de gestion des aires protégées.

En outre, le programme CMS participe également au développement et à la gestion d'une base de données destinée à recevoir l'ensemble des données relatives aux ongulés Sahélo-Sahariens, à leur statut de conservation, à l'historique de leur déclin, à leur environnement et à leurs conditions de restauration. Ces données seront mise à disposition en ligne, à l'intention des organismes internationaux, des agences nationales chargées de la conservation de la nature et du développement durable, des organisations non gouvernementales et de la communauté scientifique dans son ensemble.

L'action de la CMS en faveur de la biodiversité des zones arides, et en particulier dans la zone Sahélo-Saharienne, s'est construite sur un réseau de partenaires, issus aussi bien des institutions nationales et internationales que sur le monde associatif local et international. Les principaux partenaires de l'Action Concertée sur les ongulés Sahélo-Sahariens sont, outre la Convention sur les espèces migratrices (CMS), le Ministère Français de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), le FFEM, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), le Sahara Conservation Fund (SCF), le Muséum National d'Histoire naturelle de France, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), l'African Parks Foundation (AFP), l'ensemble des administrations des aires protégées, des forêts et ressources naturelles des pays circumsahariens de l'aire de distribution de ces espèces, la Région Flamande de Belgique, le Sahelo Saharan Interst Group (SSIG), et l'Union Mondiale pour la Nature (UICN).

L'Union Européenne prévoit de s'associer aux efforts de restauration de la biodiversité sahélo-saharienne au travers d'un projet de collaboration aux travaux de la CMS au Niger et au Tchad.





Oryx dammah attaqué par un félin. Gravure rupestre du Niger © John Newby

Illustrations anciennes des espèces: J.Smit, in Sclater & Thomas. 1899. The book of Antelopes.1899.

